

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 31 Janvier 1838

3^e Division
Bureau
Beaux Arts
Académie
de France
à Rome
La somme de
300 fr. retenue
au S. Leveil,
Pensionnaire
Architecte,
peut lui être
remise

3

Monsieur le Directeur, j'ai
reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire pour approuver
la demande formée par M^r Leveil,
Architecte, à l'effet d'obtenir la
restitution d'une somme de 300 fr.
qui a dû, conformément aux règlements,
lui être retenue à raison du retard
qu'il a apporté dans l'achèvement de
son travail de 2^e année pour l'époque
de l'exposition de l'Ecole de Rome
en 1836.

L'importance du travail que M^r
Leveil avait entrepris (la restauration
du Forum) ayant ainsi que vous me
l'assurez, Monsieur le Directeur,
été la seule cause du retard dont il
s'agit, & cet élève ayant rempli depuis
les obligations qui lui étaient imposées
par les règlements de l'Académie, j'ai
décidé que la somme de 300 fr. provenant
de la retenue à lui faite et qui a dû
être portée en Recette et employée dans
la dépense de l'Académie, Exercice
1836, sera restituée à M^r Leveil

(Sur
à M^r Ingres Directeur de
l'Académie Royale de France à Rome.)

Sur les fonds de 1837.

Je vous autorise en conséquence,
à Monsieur le Directeur, à opérer
cette restitution.

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Pair de France

Ministre de l'Intérieur

Montalivet